

**Séance de concertation
entre la direction de l'Office médico-pédagogique (OMP) et
la Société pédagogique genevoise (SPG)**

Mardi 11 septembre 2012, 10:00 - 12:00

Présents:

M. Laurent Vité, président de la SPG

Mme Anne-Lillia Fernandez-Fecchi, enseignante en classe spécialisée, représentante de la SPG

Mme Séverine Théodoloz, enseignante MS, représentante de la SPG

M. Stephan Eliez, directeur général OMP

M. Maurice Dandelot, directeur pédagogique OMP

Mme Carola Vincent Gatti, directrice opérationnelle pédagogique OMP

M. Juan Garcia, directeur opérationnel pédagogique OMP

Ordre du jour:

- Point 1. Intégration de cas d'élève lourds
- Point 2. Grille horaire
- Point 3. Cahier des charges de responsable pédagogique
- Point 4. Administratif: document de la SPG
- Point 5. Bilan de la rentrée scolaire

Point 1. Intégration de cas d'élève lourds

M. Vité évoque le cas d'un élève difficile rentrant d'Afrique avec ses parents. Leur décision d'accepter l'inscription de leur fils dans le regroupement de classes spécialisées des Franchises a été connue peu avant la rentrée scolaire.

M. J.-F. Monnin, DSSI, a proposé une date pour rencontrer l'équipe du regroupement le vendredi avant la rentrée mais celle-ci ne convenait malheureusement pas. Depuis, M. Monnin s'est rendu à deux reprises dans le regroupement pour assurer l'équipe du suivi de l'arrivée de cet élève.

La situation avait été dénoncée par les enseignants qui jugeaient que l'enfant avait été "parachuté" dans le regroupement.

M. Vité demande qu'à l'avenir on évite ce genre de cas de figure.

M. Eliez souligne que ce n'est pas un manque d'attention de la part du DSSI qui a conduit à cette situation. Certains parents ont une lecture particulière de notre système éducatif et peuvent considérer l'enseignement spécialisé comme étant ségrégatif. Il convient dès lors de leur laisser le temps de s'y adapter afin de ne pas prendre le risque de voir l'enfant déscolarisé.

M. Vité fait valoir qu'une scolarisation telle qu'elle a été pratiquée dans ce cas est préjudiciable pour tous. Il reconnaît la valeur du travail effectué mais souhaite éviter que des situations similaires se produisent à nouveau.

Mme Fernandez rappelle que l'équipe enseignante avait déjà été mise à mal l'an dernier.

Mme Théodoloz pose la question du partage de la charge que peut représenter un élève difficile pour les enseignants et les éducateurs.

M. Eliez juge que l'accueil d'un enfant difficile par une équipe déjà fragilisée constitue un problème; cette dernière aurait peut-être dû être plus accompagnée en cours d'année.

M. Garcia fait valoir que la dynamique de cette équipe était assez particulière; dans ce contexte, la problématique du partage institutionnel des élèves se posait de manière très concrète.

M. Vité demande si des principes sont en vigueur pour traiter ce genre de situations. Dans l'affirmative, ces principes méritent d'être revus en fonction des problèmes rencontrés.

M. Eliez juge que le dispositif en vigueur dans les CMP est plus performant que celui des regroupements de classes spécialisées. Il note cependant que le nombre d'enfants difficiles a augmenté. Dans ce contexte, il convient de mettre en place un dispositif d'accompagnement dans les regroupements et de réorganiser la dynamique de ces entités. Cette situation d'élève plaide pour l'introduction de la fonction de responsable pédagogique dans les regroupements, ce qui permettrait de renforcer le dispositif. Il estime que le problème réside dans la nucléarisation des regroupements.

M. Vité juge qu'un accompagnement préalable des équipes permet en général d'éviter des situations de crise. Il rappelle à cet égard la valeur du pôle des anciens inspecteurs de l'enseignement spécialisé.

M. Dandelot juge le dispositif des DSSI meilleur que le pôle des anciens inspecteurs car moins dispersé.

M. Eliez rappelle que les DSSI sont les répondants pédagogiques du suivi des élèves.

M. Vité estime que le message sur le rôle des DSSI n'a pas passé auprès des enseignants spécialisés.

M. Eliez rappelle le cadre de la création de l'OMP, au sein duquel les DSSI ont vu leur mission évoluer; ceux-ci ont vécu beaucoup d'incertitude concernant leur statut. Il note cependant que les DSSI sont actuellement en train de réinvestir le terrain.

M. Vité s'en félicite et pose la question de leur confier les EEDP des enseignants de regroupements spécialisés.

M. Eliez relativise l'importance de l'EEDP pour les enseignants et les éducateurs; il estime que l'EEDP est principalement destiné au personnel administratif; c'est une

sorte de dialogue qui contribue à la reconnaissance de ses tâches. Les enseignants et éducateurs, n'ont pas autant besoin de cet outil que le personnel administratif.

Point 2. Cahier des charges de responsable pédagogique de regroupement de classes spécialisées

M. Vité se déclare prêt à faire le test de l'introduction de cette fonction complémentaire dans un certain nombre de regroupements de classes spécialisées, tel que proposé par la direction de l'OMP, avec un groupe de suivi comprenant des représentants de la SPG.

M. Dandelot rappelle qu'une séance à ce sujet a eu lieu avec les représentants de regroupements et que le mandat est prêt. Il reste à identifier les regroupements volontaires (3 ou 4) et à lancer le projet, soit en octobre, soit en novembre. Reste à prendre en considération un point central, soit celui d'une éventuelle désolidarisation interne entre enseignants.

M. Eliez juge prioritaire d'éviter une possible démobilisation. Le conseiller d'Etat a répondu à l'ARP cet été que ce cahier des charges était un cahier des charges complémentaire et que la fonction était à 100%, assortie d'une indemnité tant dans les CPM que dans les regroupements.

Point 3. Grille horaire

M. Vité regrette qu'il y ait deux grilles horaires différentes.

Mme Vincent Gatti précise que la dernière version envoyée annule et remplace la précédente. Il n'y donc qu'une seule grille horaire.

M. Dandelot estime que le document est clair et que cette grille est facilement utilisable.

Mme Fernandez fait valoir que cette grille est ressentie par les enseignants et les éducateurs comme une sorte de pointage. Par ailleurs cette grille ne donne pas l'impression d'avoir pour objectif de valoriser les postes. Elle propose d'établir une liste des charges une fois par an ou tous les deux ans.

M. Eliez rappelle que le but de ce document est de valoriser le travail des concernés et de défendre les postes de travail. Il propose de constituer un groupe de travail avec un représentant de la SPG, un représentant de la commission du personnel de l'OMP, un DOP, un enseignant, un éducateur et un représentant du SRED en vue de construire une grille d'activités qui pourra faire l'objet d'une recherche par le SRED sur la charge de travail des enseignants et éducateurs de CMP et de regroupements de classes spécialisées. Dans l'intervalle, il propose d'utiliser la grille actuelle et d'expliquer la démarche en cours aux concernés, le but étant d'avoir une nouvelle grille pour fin janvier / début février 2013. Par ailleurs, cette grille actuelle fera l'objet d'une consultation auprès des intéressés et les commentaires reçus seront transmis au groupe de travail. Si cette proposition est retenue, M. Dandelot activera alors le SRED et la DRH.

V. Vité est d'accord. Comme Mme Fernandez, il souligne l'effet de pointeuse de la grille actuelle. Par ailleurs la SPG travaille avec le SRED sur le temps de travail des enseignants.

MM. Eliez et Dandelot suggèrent d'étendre cette collaboration entre la SPG et le SRED à l'enseignement spécialisé.

M. Eliez conclut en proposant que la SPG donne réponse officiellement à cette proposition et précise ses principes de base quant à une telle grille horaire. Parallèlement la grille actuelle sera utilisée avec appel à commentaires. Il rappelle qu'il sera important de disposer des résultats de la grille dans le cadre des arbitrages budgétaires qui auront lieu en mars 2013.

Point 4. Administratif: discussion du document de la SPG

Ce point sera traité lors de la prochaine séance.

Point 5. Bilan de la rentrée scolaire

Ce point sera traité lors de la prochaine séance.

Prochaine séance: à agender

Maurice Dandelot
Directeur pédagogique, OMP